

DATE DE CONVOCATION :

25 Mai 2018

DATE D'AFFICHAGE :

25 Mai 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

- EN EXERCICE : 15
- PRÉSENTS : 10
- VOTANTS : 13

SUFFRAGES EXPRIMÉS :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

OBJET :

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL
valant PROGRAMME LOCAL DE
L'HABITAT :

Débat sur le Projet
d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD)

N° 3105201801

Délibération N° 31052108 01 du Conseil Municipal

L'an 2018, le trente et un mai le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : DUONG, LAMY, JOSQUIN, ROUXEL, LACHEVRE, CARLIER, BERTOIS, GAGNANT, BIERRY, LEVIVIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mme Carole ROGERS donne pouvoir à Mme Isabelle DUONG

Mme Marie-Laure GIMBERT donne pouvoir à Mr Denis LAMY

Madame Florence DOHER donne pouvoir à Mr Hervé JOSQUIN

Excusés : Madame Aurélie DEMARCY, Monsieur Patrick NUTTENS

Secrétaire de séance : Mr Hervé JOSQUIN

Le débat est ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme,

Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d'études Géostudio, À l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, **Il est proposé au Conseil Municipal DE VALIDER** les 5 axes et les principales orientations qui étaleront le PLUih, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Valoriser le cadre de vie remarquable de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire
- Valoriser les ressources naturelles
- Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances
- Accompagner le territoire face au changement climatique
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti
- Développer l'éco-tourisme

Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements.

- Atteindre 33 000 habitants en 2030
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire
- Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique
- Favoriser la bonne intégration des habitants sur la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone dortoir
- Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants

Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs

- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire
- Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et villages sur eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain
- Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société
- Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics

Accentuer la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises
- Accompagner les commerces de proximité
- Conforter l'attractivité touristique du territoire
- Soutenir le développement des activités agricoles

Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

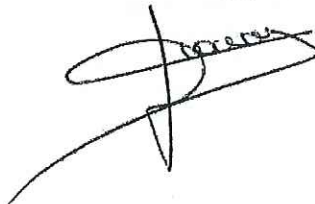
- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité
- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien
- Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur
- Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le P.A.D.D. du P.L.U.i.H

Fait à Manneville-sur-Risle, le 08 juin 2018

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire
Isabelle DUONG



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le 11 juin
2018
et publication ou notification
du 12 juin 2018.